



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Conseil du 15 décembre 2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET :** Mise en place d'une part CIA liée à la durée des services effectués auprès de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 15 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI

**ONT DONNE POUVOIR :**

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Christine MALAFRONTÉ à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO  
Paul TIERI à Pierre SAVELLI  
Christelle TIMSIT à Mattea LACAVE

**ABSENTS :**

Emmanuelle de GENTILI, Jean-Martin MONDOLONI, Emma MUSSIER, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Jean-Michel SAVELLI

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Mise en place d'une part CIA liée à la durée des services effectués auprès de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 25 octobre 2021, portant mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans le cadre du RIFSEEP ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 18 septembre 2023, portant actualisation des modalités de versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 4 novembre 2024, portant modification des modalités d'application du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) et du Bureau communautaire ;

Considérant qu'il convient de décerner une gratification indemnitaire annuelle destinée à récompenser les agents ayant accompli une certaine durée de service au sein de la collectivité ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité)**

D'instaurer une part supplémentaire de Complément Indemnitaire Annuel (CIA) modulée selon les tranches suivantes :

- 200 € versés l'année où l'agent atteint 20 ans de services ;
- 300 € versés l'année où l'agent atteint 30 ans de services ;
- 350 € versés l'année où l'agent atteint 35 ans de services ;
- 400 € versés l'année où l'agent atteint 40 ans de services ;

**PRÉCISE**

- Que l'ancienneté retenue se calcule au 31 décembre de l'année de versement pour les agents présents au sein de l'effectif au 1er janvier de la même année ;
- Que le premier versement interviendra au mois de décembre 2025 ;
- Que les prochains versements annuels ne seront pas reconduits pour tous les agents mais concerneront exclusivement ceux qui changent de tranche ;
- Que les services effectués en qualité de non titulaire sous contrats de droit public ou privé sont également comptabilisés ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget, chapitre 012 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer les documents et actes afférents à cette décision ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO